

Exercice Budgétaire : 2021

Fonction : 256 AUTRES

**Thème : C04.01 Formation**

**Objet : Programme Format Innovation : signature de 2 avenants**

La commission permanente du conseil régional Hauts-de-France dûment convoquée par son Président et réunie le 30 mars 2021, à 09:00, par téléconférence, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le Code de l'Education,

Vu le Code du travail,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L4221-1,

Vu le Contrat de Plan Etat –Région de la région Nord-Pas de Calais pour la période 2015-2020 signé le 10 juillet 2015,

Vu la délibération n° 20160004 du Conseil régional du 4 janvier 2016 relative à la « délégation d'attributions du Conseil régional à sa Commission permanente »,

Vu la délibération n° 2020.02239 du Conseil régional des 9 et 10 décembre 2020 relative à « l'adoption du règlement budgétaire et financier »,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2021, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n° 20180831 du Conseil régional du 28 juin 2018 relative à l'adoption du plan régional de prévention de la radicalisation et de la charte régionale de la laïcité et des valeurs de la République,

Vu la délibération n° 20161816 des 13 et 14 décembre 2016 portant sur l'adoption du Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Oriente Professionnelle (CPRDFOP),

Vu le plan stratégique n° 5 du CPRDFOP « Pour une politique efficiente et coordonnée de formation des demandeurs d'emploi »,

Vu le plan stratégique n° 7 du CPRDFOP « innovations pédagogiques et numériques »,

Vu la délibération n° 20170444 du 30 mars 2017 portant sur l'adoption du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII),

Vu la délibération n° 20170436 du 30 mars 2017 adoptant le cadre d'intervention « Format Innovation – expérimentations de formations innovantes et numériques »,

Vu la délibération n° 20180515 du 24 mai 2018 adoptant le lancement d'appels à projets dans le cadre du programme « Format Innovation » concernant les expérimentations pédagogiques innovantes en matière de formation,

Vu la délibération n° 201900272 du Conseil régional du 31 janvier 2019 relative à la signature du Pacte régional d'investissement dans les compétences Hauts-de-France 2019-2022,

Vu la délibération n° 202000122 du 30 janvier 2020 adoptant l'évolution du cadre d'intervention « Format Innovation » dans le contexte de mise en œuvre du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC),

Vu la délibération 2020.00115 du 4 février 2020 adoptant les projets APTEA avec Initiatives Paysannes Hauts-de-France

Vu la convention n°20002006 notifiée le 2 juin 2020 avec Initiatives Paysannes Hauts-de-France

Vu la délibération 2020.01199 du 1er juillet 2020 adoptant le projet AGR'INNOV'EMPLOI avec le GEA de la Somme

Vu la convention n°20003274 notifiée le 31 août 2020 au GEA de la Somme

Vu la délibération 2020.01486 du 16 octobre 2020 adoptant la demande d'avenant n°1 à la convention n° 20002006 avec Initiatives Paysannes Hauts-de-France

Vu l'avenant n° 1 à la convention n°20002006 notifié le 18 décembre 2020 avec Initiatives Paysannes Hauts-de-France

Vu les demandes des bénéficiaires de modifier les dates de fin d'action

Vu l'avis émis par la commission Au travail (formation, relation avec les entreprises, développement économique, apprentissage, innovation numérique et sociale)

#### CONSIDERANT:

Compte tenu des retards et perturbations liés à la crise sanitaire et à la deuxième vague de l'épidémie justifiant un second confinement, il est nécessaire d'ouvrir les droits à une couverture sociale et à une indemnisation pour 20 personnes dans les formations assurées pour le GEA de la Somme par Alter-Média Pro organisme de formation qui est le prestataire de formation dans le cadre de ce projet et de modifier les calendriers des opérations, ainsi que les dates de remise des justificatifs et de validité des conventions passées avec Initiatives Paysannes et Le GEA de la Somme. Ces modifications sont reprises en annexe à la délibération et les nouvelles annexes intégrant les modifications des calendriers sont présentées ci-après.

### DECIDE

Par 56 « Pour », 0 « Contre », 0 « Abstention »

- D'approuver l'avenant n°2 à la convention passée avec Initiatives Paysannes Hauts-de-France, joint en annexe.

- D'approuver l'avenant n°1 à la convention passée avec GEA de la Somme

- De mobiliser pour les 20 stagiaires demandeurs d'emploi des formations assurées par Alter-Média Pro dans le cadre du partenariat du projet AGR'INNOV'EMPLOI avec le GEA de la Somme, la couverture sociale accident du travail et maladie professionnelle et sous certaines conditions la rémunération et les frais de transport et d'hébergement.

Seules les dépenses réalisées à compter de la date prévisionnelle de démarrage du projet pour chaque projet présenté dans l'annexe jointe, seront prises en compte par la Région

### AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

**Présents (52) :** Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Xavier BERTRAND, Madame Elizabeth BOULET, Monsieur Jean-Yves BOURGOIS, Monsieur Guislain CAMBIER, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Madame Agnès CAUDRON, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Karine CHARBONNIER, Monsieur Sébastien CHENU, Monsieur Christophe COULON, Monsieur François DECOSTER, Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Franck DHERSIN, Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Martin DOMISE, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Yves DUPILLE, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Monsieur André FIGOUREUX, Madame Sabine FINEZ, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Madame Françoise HENNERON, Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Béatrice LACROIX-DESESSART, Monsieur Daniel LECA, Madame Chantal LEMAIRE, Madame Marie-Sophie LESNE, Monsieur Frédéric LETURQUE, Madame Faustine MALIAR, Madame Manoëlle MARTIN, Monsieur André MURAWSKI, Monsieur Adrien NAVE, Monsieur Frédéric NIHOUS, Madame Isabelle PIERARD, Madame Patricia POUPART, Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Eric RICHERMOZ, Madame Julie RIQUIER, Madame Monique RYO, Madame Sylvie SAILLARD, Monsieur Serge SIMEON, Monsieur Jean-Richard SULZER, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Edith VARET, Monsieur Benoît WASCAT.

Feuille n° 2 de la Délibération n° 2021.00641

**Pouvoirs donnés (4) :** Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Madame Florence BARISEAU, Monsieur Sébastien LEPRÊTRE donne pouvoir à Madame Faustine MALIAR.

Madame Patricia CHAGNON donne pouvoir à Madame Agnès CAUDRON.

Madame Véronique DESCAMPS donne pouvoir à Monsieur André MURAWSKI.

**N'ont pas participé au vote (0) :**

**Xavier BERTRAND**  
**Président du Conseil régional**

DECISION DE LA CP :

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## ANNEXE DE LA DELIBERATION N°2021.00641

### NOM DE L'OPERATION : **APTEA - MODIFICATION**

Raison Sociale : Initiatives Paysannes Hauts-de-France

Adresse : 40 rue Roger Salengro 62223 Saint Laurent Blangy

Représentant légal : Pierre MACLART

Date de réception de la demande de subvention : 12 août 2019

N° de dossier GALIS : FOIN-000044

En raison de la crise sanitaire et du second confinement, le projet rappelé ci-dessous fait l'objet d'une seconde demande de report de son échéance.

#### RAPPEL DU PROJET :

##### **Objectif du projet :**

Accompagner la professionnalisation de jeunes agriculteurs souhaitant s'installer ou reprendre une exploitation agricole.

##### **Les plus-values de l'expérimentation**

- Construire des référentiels de formation spécifique notamment en arboriculture
- Formation en situation de travail permettant de comparer différentes manières de faire.
- Engagement de professionnels pour transmettre leurs savoirs faire et valorisation de l'exploitation « entreprise apprenante ».
- Adaptation des contenus de formation aux besoins et à la progression de chaque apprenant.
- Formation intégrant le cycle complet de la saisonnalité de l'activité agricole
- Espaces de régulations entre les tuteurs, les formateurs et les apprenants.
- Suivi de l'expérimentation par une enseignante chercheuse en didactique professionnelle du laboratoire TRIGONE / CIREL de l'Université de Lille.

##### **Publics visés / bénéficiaires de l'expérimentation résidant en Hauts de France**

Demandeurs d'emploi ou salariés précaires

#### **Calendrier**

|   |                              |
|---|------------------------------|
| Création du référentiel activité compétences et évaluation en arboriculture | Juillet 2020 à décembre 2021 |
| Modélisation des méthodes pédagogiques                                      | Mars 2020 à septembre 2021   |
| Accompagnement des porteurs   | Janvier 2020 à décembre 2021 |
| Animation des réunions et valorisation                                      | Janvier 2020 à décembre 2021 |
| Bilan final   | Décembre 2021                |

#### **Enjeux :**

- La professionnalisation et l'aide à l'installation de jeunes agriculteurs
- L'expérimentation d'une démarche pédagogique qui conjugue différents terrains de formation en situation de travail.

#### **Modalités de règlement :**

Des **acomptes** dont les montants seront calculés au prorata des dépenses réalisées/acquittées sont versés sur présentation d'un rapport intermédiaire et d'un état récapitulatif des dépenses réalisées/acquittées sous réserve de la disponibilité des crédits. Le montant cumulé de l'avance et des acomptes ne pourra excéder 80 % de la subvention. Ces acomptes ne pourront être inférieurs à 800 €.

Le **solde de la subvention** - à l'achèvement de l'opération - sur présentation :

- d'un certificat attestant de la conformité de l'opération réalisée aux caractéristiques du dossier communiqué à l'appui de la demande de subvention et précisant la date d'achèvement,
- d'un état récapitulatif des dépenses acquittées TTC au titre de l'opération subventionnée précisant la nature de ces dépenses ; le document sera « certifié sincère et exact »,
- d'un état récapitulatif des recettes perçues et/ou à percevoir au titre de l'opération ; le document sera certifié « sincère et exact »,
- des documents portant sur le contrôle et la vérification du service fait.

**BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF – € TTC**

|                                   | DEPENSES         | DEPENSES<br>SUBVENTIONNABLES | RECETTES   |                  |
|-----------------------------------|------------------|------------------------------|--|------------------|
| Salaires et charges               | 47.357 €         | 47.357 €                     | Fonds propres  | 4.990 €          |
| Prestation de service             | 33.600 €         | 33.600 €                     | Région Formation<br>Professionnelle<br>(format innovation) | 95.560 €         |
| Déplacements, frais de mission    | 3.411 €          | 3.411 €                      | Collectivités<br>territoriales                             | 18.900 €         |
| Frais annexes                     | 6.336 €          | 6.336 €                      |  |                  |
| Charges indirectes                | 28.746 €         | 28.746 €                     |  |                  |
| <b>Montant TOTAL des dépenses</b> | <b>119.450 €</b> | <b>119.450 €</b>             | <b>TOTAL recettes</b>                                      | <b>119.450 €</b> |

| <b>ECHÉANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION</b>                                     |   |
|---|---|
| Date prévisionnelle de début de l'opération et<br>de prise en charge des dépenses | Date prévisionnelle de fin de l'opération           |
| Janvier 2020  | <b>30 décembre 2021</b> - Initialement 30 Juin 2021 |

**NOM DE L'OPERATION : AGR'INNOV'EMPLOI - MODIFICATION**

Raison Sociale : GEA de la Somme

Adresse : 19 bis rue Alexandre Dumas 80096 Amiens Cedex 3

Représentant légal : Emile FOIREST

Date de réception de la demande de subvention : 24 avril 2020

N° de dossier GALIS : FOIN-000066

**PRESENTATION DU PROJET :****Objectif du projet**

Le projet vise à favoriser l'accès à l'emploi de publics en précarité dans le secteur agricole, de favoriser le développement des activités agricoles et parallèlement de répondre aux besoins de main d'œuvre du secteur.

Il vise aussi à mieux faire connaître aux structures d'accueil d'information et d'orientation les potentiels d'emplois offerts par le secteur agricole.

La nature des activités en milieu agricole ainsi que les confinements imposent une adaptation de la planification du projet et du statut des bénéficiaires pour répondre aux objectifs qu'il se fixe

**Description de l'Action**

L'action se décline sur différents registres portant sur la découverte et la sensibilisation aux métiers et aux activités agricoles pour les publics en difficultés d'insertion (Itinéraires de découvertes, immersions...) et pour les structures qui les accompagnent (Rallye pro) prenant appui sur de « ambassadeurs et employeurs ressources ».

Elle permet d'affiner un projet professionnel par la découverte in situ de différentes entreprises agricoles, et de valider un projet par des temps d'immersion en situation de travail avant de s'inscrire dans un parcours de formation en alternance et en situation de travail. A l'issue de ce parcours les personnes pourront être recrutées par le GEA afin de répondre aux besoins de main d'œuvre des exploitants agricoles qui y adhèrent.

Parallèlement elle vise à renforcer et à développer de nouvelles compétences pour des salariés agricoles précaires afin qu'ils puissent développer une polyvalence augmentant leur employabilité et consolidant leurs emplois. Pour ce faire différents supports numériques d'information et de formation seront créés.

Parallèlement les employeurs sont accompagnés dans leurs fonctions et l'analyse de leurs besoins.

**Les plus-values de l'expérimentation**

- Réponse à des besoins en emploi non-pourvus dans le secteur agricole par des actions de sensibilisation, de découverte des métiers et de la formation dans l'emploi.
- Consolider l'emploi par la formation et le développement de la polyvalence.
- Accompagner les exploitants agricoles dans leur fonction employeur
- Production d'outils numériques pour assister le déploiement de la formation en situation de travail
- Elargissement par la création d'outils transférables à l'ensemble du département de la Somme sur 5 sites.

**Publics visés / bénéficiaires de l'expérimentation résidant en Hauts de France**

Demandeurs d'emploi, pouvant bénéficier du statut de stagiaire de la formation professionnelle et ouvrant droit à une couverture sociale et à une indemnisation par le Conseil Régional

Salariés précaires du secteur agricole

Formateurs et conseillers en insertion professionnelle

Exploitants agricoles

**Moyens humains**

Le dispositif prend appui sur les ressources humaines du groupement d'employeurs agricoles

Les structures en relais (organismes de formation, structures d'accueil et d'orientation, OPCO...) désignent des référents.

Le GEA prend appui sur des expertises externes pour accompagner la formation en situation de travail, développer de ressources informatives et formatives sur des supports numériques en accès libre, définir et mettre en œuvre un plan de communication auprès des différentes catégories de publics, assurer la formation des différentes catégories de publics.

**Moyens matériels**

Tablettes, supports de communication

Salles de réunions

Location véhicules.

### **Indicateurs de résultats :**

Au travers de la première action, le GEA dans un premier temps favorise la création de nouveaux emplois, en lien direct ou indirect avec l'expérimentation, estimés à 50 environ en année 1

Il s'agit aussi de contribuer à l'amélioration qualitative de l'emploi par une augmentation du temps de travail. L'élargissement et les dynamiques créées, suite à l'expérimentation, pour l'ensemble du département, sur 5 sites, visent en année 3 à la création totale de près de 500 emplois en milieu agricole.

### **Calendrier**

|  |                           |
|--|---------------------------|
| Mobilisation d'exploitants agricoles   | Avril à juillet 2020      |
| Rallye pro   | Octobre 2020              |
| Communication  | Novembre 2020             |
| Sas Transition Pass'Emploi Agri  | Janvier à mars 2021       |
| Positionnement des salariés et plan de développement des compétences         | Février 2021              |
| Préparation AFEST (création des référentiels)                                | Février 2021              |
| Modules complémentaires de formation pour le développement de la polyvalence | Mars à décembre 2021      |
| Préparation action BSRA  | 4 au 9 février 2021       |
| 1ere session Pass Agri Emploi  | Mars à juin 2021          |
| Itinéraire de découverte   | 15 au 18 juin 2021        |
| Réunion Forum Bilan de l'itinéraire  | 19 juin 2021              |
| Lancement des contrats de pro  | Aout 2021                 |
| Seconde session Pass Agri Emploi   | Septembre à Novembre 2021 |
| Création Déploiement plate-forme numérique                                   | Janvier à juin 2022       |
| Bilan final  | Juin 2022                 |

### **Modalités de règlement :**

Des **acomptes** dont les montants seront calculés au prorata des dépenses réalisées/acquittées sont versés sur présentation d'un rapport intermédiaire et d'un état récapitulatif des dépenses réalisées/acquittées sous réserve de la disponibilité des crédits. Le montant cumulé des acomptes ne pourra excéder 80 % de la subvention. Ces acomptes ne pourront être inférieurs à 800 €.

Le **solde de la subvention** - à l'achèvement de l'opération - sur présentation :

- d'un certificat attestant de la conformité de l'opération réalisée aux caractéristiques du dossier communiqué à l'appui de la demande de subvention et précisant la date d'achèvement,
- d'un état récapitulatif des dépenses acquittées TTC au titre de l'opération subventionnée précisant la nature de ces dépenses ; le document sera « certifié sincère et exact »,
- d'un état récapitulatif des recettes perçues et/ou à percevoir au titre de l'opération ; le document sera certifié « sincère et exact »,
- des documents portant sur le contrôle et la vérification du service fait.

**BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION A TITRE INDICATIF – € TTC**

|                                   | DEPENSES         | DEPENSES<br>SUBVENTION-<br>NABLES | RECETTES   |                  |
|-----------------------------------|------------------|-----------------------------------|--|------------------|
| Salaires et charges               | 72.200 €         | 72.200 €                          | Association Nationale pour<br>l'Emploi et la Formation en<br>Agriculture | 64.000 €         |
| Prestations partenaires           | 250.600 €        | 250.600 €                         | Conseil Départemental de<br>la Somme                                     | 30.000 €         |
| Prestation de formation           | 142.300 €        | 142.300 €                         | Région Formation<br>Professionnelle (format<br>innovation)               | 237.000 €        |
| Achats matières et fournitures    | 12.000 €         | 12.000 €                          | OCAPIAT  | 155.600 €        |
| Frais annexes                     | 28.500 €         | 28.500 €                          | Partenaires privés<br>organisations agricoles                            | 15.000 €         |
| Mise à disposition                | 93.250           | 0 €                               | Autofinancement  | 97.250 €         |
| <b>Montant TOTAL des dépenses</b> | <b>598.850 €</b> | <b>505.600 €</b>                  | <b>TOTAL recettes</b>  | <b>598.850 €</b> |

| <b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION</b>                                     |  |
|---|--|
| Date prévisionnelle de début de l'opération et de<br>prise en charge des dépenses | Date prévisionnelle de fin de l'opération          |
| 01 mars 2020  | <b>30 juin 2022</b> (initialement 31 octobre 2021) |